

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 15 novembre 2022

L'an deux vingt-deux et le quinze novembre à 17 heures 30, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de VIOLAY s'est réunie dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Mme CHAVEROT Véronique, Maire, Présidente du Conseil d'Administration et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents :

M. PALAIS Jean-Claude  
Mme ESCOFET Danièle  
Mme COLLON Colette

M. SERRAILLE Michel

Excusés :

M. POIRON Jean-Pierre  
M. JACQUEMOT Jean-Paul

M. VIAL Simone  
M. POMMIER Philippe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210220-20221115-20220302CCAS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2023

Affichage : 21/02/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Secrétaire de séance :

Mme COLLON Colette

**Objet : APPROBATION DU BAIL PASSÉ AVEC LA SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE  
2022.03.02CCAS**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que le bail du droit de chasse passé avec la Société communale de chasse de VIOLAY est arrivé à expiration.

Elle fait ensuite part de la demande de ladite Société, représentée par son Président, tendant à obtenir le renouvellement de ce bail.

A cet effet, elle donne connaissance du nouveau bail passé avec la Société communale de chasse, par lequel il lui est accordé, le droit de chasse sur la totalité des propriétés du Centre Communal d'Action Sociale (sauf ex-propriété WEZOLOWSKI) moyennant un loyer annuel de neuf cent trente-trois euros (933 €), à la date de l'établissement du bail et faculté de réviser le prix du loyer chaque année. Celui-ci est établi pour une période de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et finissant le 31 décembre 2025.

Après avoir entendu les explications de Madame la Présidente, pris connaissance du nouveau bail,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité
- DONNE tout pouvoir à Madame la Présidente pour signer le bail correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

VIOLAY, le 26 Janvier 2023  
La Présidente,  
Véronique CHAVEROT



secrétaire de séance

COLLON Colette